



Chères Bugnicourtoises, chers Bugnicourtois, chers Amis,



La période de la pandémie que nous traversons, n'aura pas eu raison de notre courage ni de notre détermination à faire avancer nos projets pour le bien de tous les habitants de notre Commune.

En effet, après une phase de travaux préparatoires, lors du dernier Conseil municipal, le budget 2022 a été voté à l'unanimité, avec un budget de fonctionnement en augmentation lié à la flambée du prix de l'électricité (+40%) et du gaz. Pour lutter contre ce gaspillage, nous avons décidé d'éteindre l'éclairage public de 24h à 5h en heures d'été et de 23h à 5h en heures d'hiver. Nous demanderons également à tous les utilisateurs des salles et des établissements publics de ne pas laisser les lumières allumées le jour et de baisser le chauffage de 1 degré.

Le plan d'investissement a été élaboré en tenant compte des besoins et des projets inscrits dans notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements 2020/2026).

- Aménagement centre Bourg - Notre nouvelle Mairie
- Travaux de voiries et de sécurité - Illuminations de Noël
- Installation de caméras - Remboursement emprunts

- Mise à jour du cadastre communal - Clôture cimetière
- Travaux de toiture salle des fêtes - Renforcement EP
- Renforcement du réseau de chauffage à l'école Marcel Pagnol
- Provisions pour réserves foncières
- Participation au SMTD pour l'abris bus RD 643
- Mise en place d'un organigramme à clefs pour les établissements recevant du public.

Du côté fiscal les élus ont souhaité maintenir les taux :
Taxe foncière bâtie 29.98% et taxe foncière non bâtie 38.71%.

L'aide aux Associations sera maintenue ainsi que la mise à disposition gratuite des salles et de leur fonctionnement.

Nos jeunes Conseillers ont été élus par leurs copains à l'école Marcel Pagnol, j'ai eu le plaisir de rendre officiel leur élection, ils nous présenteront prochainement leurs projets.

Le chantier d'aménagement du Centre Bourg se termine ; les finitions (espaces verts, mobiliers, signalisations...) restent à faire. Nous remercions les nombreux Bugnicourtois qui ont manifesté leur satisfaction et surtout les riverains pour leur patience ; merci également à l'entreprise Jean Lefebvre et ses co-traitants.

A vos côtés, votre Maire.

Christian DORDAIN

► Expo voitures & motos anciennes et d'exception (APEB – Association des parents d'élèves)

Après deux années d'absence pour cause de crise sanitaire, l'expo a une nouvelle fois rencontré un franc succès le dimanche 03 avril 2022 ! Le temps était au rendez-vous, les voitures, les motos et les visiteurs aussi.

Quel bonheur de pouvoir à nouveau participer à ce type de rassemblement !



Thierry Usaï, Maire adjoint, a inauguré cet événement en présence de Dimitri Houbbron, député et Charles Beauchamp, conseiller départemental. Après avoir excusé l'absence de Christian Dordain, Maire de Bugnicourt, il a vivement félicité Frédéric Lesne, président de l'Association des Parents d'Élèves de Bugnicourt, ainsi que ses membres et l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé depuis plusieurs mois pour offrir cette **journée d'exception**.



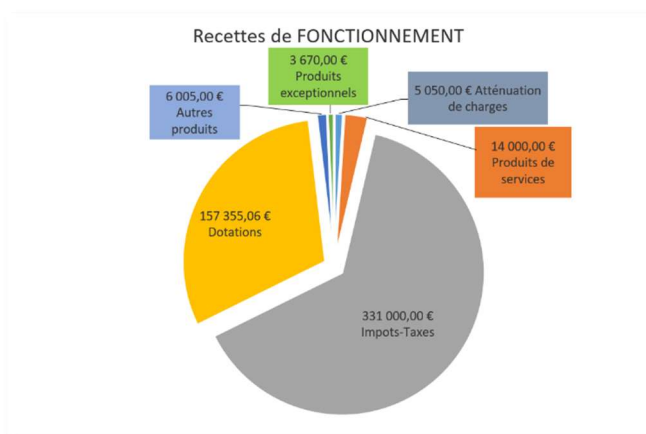
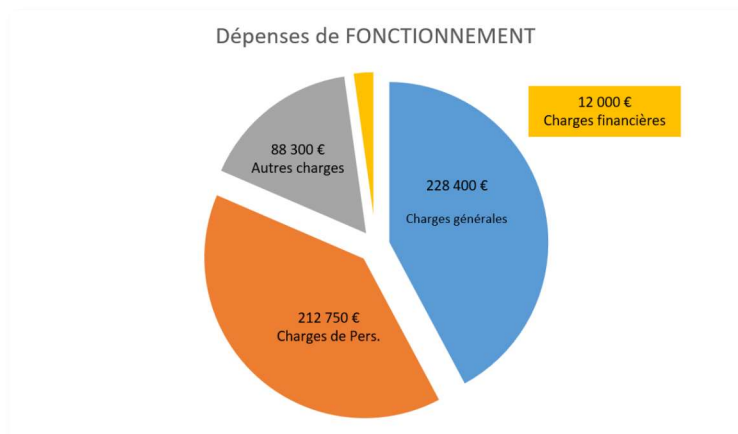
L'événement a rassemblé plus de 700 véhicules et plus de 4 000 visiteurs, dans une ambiance festive. L'APEB

travaille depuis 10 ans au service de l'école au côté de la commune. Le bureau renouvelé, donne un nouveau souffle et contribue à l'achat de matériel pédagogique en partenariat avec la directrice de l'école et participe également financièrement aux sorties, voyages et événements.

Thierry Usaï a ajouté que nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle implication et d'un tel dévouement au service des enfants de notre commune.



► Un budget 2022 au service des Bugnicourtois



Un budget prévisionnel d'Investissement 2022 :

- ⇒ Montant des dépenses d'investissement : 1 305 804 €
- ⇒ Montant subventions et dotations : 802 744 €
- ⇒ Montant des Fonds propres et restes à réaliser : 503 060 €

► Installation du Conseil Municipal des enfants (CME)



En préambule à la réunion publique du conseil municipal du 22 mars à la mairie de Bugnicourt, s'est déroulée, dans une belle cérémonie, la mise en place du CME.

13 jeunes citoyens élus par leurs pairs ont été reçus par Monsieur le Maire de Bugnicourt, Christian DORDAIN, en présence de tous les conseillers municipaux. Souhaitant la bienvenue aux jeunes élus, parents, familles, et la directrice des établissements scolaires Marcel Pagnol, il déclarait le CME ouvert. Il a procédé à l'appel des jeunes conseillers municipaux, chacun regagnant sa place, orné de la cocarde bleu, blanc, rouge, « sur un tee-shirt blanc floqué, du jeune citoyen », Dans son discours, Monsieur le Maire déclarait avoir beaucoup de plaisir à installer ce tout nouveau conseil car « l'installation d'un nouveau lien de démocratie locale constitue toujours un moment symbolique et fort », et ensuite il lui a paru important de «pouvoir

appuyer ses orientations sur la consultation des jeunes citoyens qu'ils sont et ainsi avoir le ressenti d'une nouvelle part de la population». Il leur a fait remarquer le drapeau tricolore qui flotte à l'extérieur, leur précisant qu'en devenant conseillers municipaux, ils représentent ce drapeau. L'écharpe tricolore qu'ils portent officialise une fonction au sein de la République et symbolise aussi la démocratie. Dans la salle du conseil, on peut voir la photo du président de la République. Puis il a invité les jeunes élus à élaborer leur programme d'actions pour toutes les générations. « Vous êtes de nouveaux élus qui deviennent les porteurs des préoccupations de vos jeunes camarades...».

► L'aide pour l'Ukraine



Face à la situation dramatique des réfugiés de guerre ukrainiens, le bureau municipal de la Commune a décidé de s'associer aux Parents d'élèves de l'école Marcel Pagnol pour organiser une opération humanitaire répondant aux besoins prioritaires des victimes de la guerre en Ukraine.



Une permanence en mars a permis de récolter un camion de dons répondant aux réfugiés de guerre. Douais Agglo a centralisé ces dons en nature pour en faciliter l'expédition vers l'Europe de l'Est. Nous savons toujours nous regrouper pour soutenir les belles causes.

Merci à tous les donateurs !

► Le club des aînés



L'assemblée Générale du club des aînés s'est tenue le mardi 8 mars à la salle des fêtes.

Ils étaient plus d'une trentaine pour élire leurs nouveaux dirigeants.

Après la démission du Président sortant, il a été fait appel aux candidats : Monsieur Philippe Silvain a été élu Président avec Monsieur Pascal Gailliard comme vice-Président. Messieurs Daniel Dufour et Hervé Roye seront chargés de la trésorerie et Madame Danièle Blairvacq et Monsieur Didier Lencel assureront le secrétariat. Ils ont été élus à l'unanimité.

Après avoir remercié les anciens dirigeants, Mr le Maire a souhaité une pleine réussite aux nouveaux.

Le verre de l'amitié a clôturé la séance où régnait déjà une ambiance exceptionnelle.



Longue vie à ce nouveau club que vous pouvez rejoindre.



► La fête du bœuf



Le dimanche 20 mars au matin le comité d'organisation de la Fête du Bœuf a tenu son assemblée générale.

L'occasion d'accueillir les habitués et les nouveaux bénévoles qui seront présents

Pour **la fête du Bœuf 2022**.

Le Président Michel Sallio a présenté les grandes lignes du programme 2022.

En effet, cette année la fête du Bœuf aura bien lieu : brocante, spectacles sous Chapiteau, balade en poney... Beaucoup d'autres animations et surtout le Bœuf à la Broche. On se retrouve toutes et tous le dernier week-end d'août et on se souvient des premières inaugurations.



► Les lutins créatifs



Le samedi 2 avril les petits lutins ont réalisé de jolies choses, c'était un atelier spécial Pâques. Accompagnés de leurs parents, ils ont, comme d'habitude, toujours bien travaillé. Ils étaient une petite trentaine. Nous remercions les personnes qui sont venus aider Les lutins. Le lapin de Pâques leur a fait la surprise de venir les rencontrer.

Anne Sophie, André, Maïtea et Sylvie



► Emploi



La Commune s'inscrit dans une démarche d'accompagnement dans le Parcours Emploi Compétence. Ce dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La commune a donc conclu un partenariat avec Pôle Emploi et a recruté deux contrats PEC.

Les missions s'étaleront sur 12 mois avec une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées sur la base du Smic.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

► Notre ZAC de la Tuilerie

Christian Poiret, Président de Douaisis Agglo a signé



- avec les dirigeants Messieurs Bruyère et Graux de la société MDE Climatation, la vente d'un terrain sur le parc d'activités de la Tuilerie à Bugnicourt. La société MDE, spécialisée dans l'installation d'équipements de climatisation à destination des particuliers, a été créée en 2013 et est actuellement installée sur Arleux. Ce terrain, d'une superficie de 1 500 m² permet

d'assurer le développement de la structure car un bâtiment compatible avec l'accroissement de l'activité de MDE sera construit. L'entreprise emploie à ce jour 9 salariés et souhaite ainsi créer 3 nouveaux postes.



- la vente d'un terrain situé sur le parc d'activité de la Tuilerie à Bugnicourt à la société Hermant.

Ce terrain, d'une superficie de 2 600 m², accueillera d'ici quelques mois la société Hermant - créée en 2000 - spécialisée en serrurerie-charpente. Actuellement installée à Arleux, l'entreprise, qui emploie 17 salariés, va assurer le développement de sa structure en s'installant dans un bâtiment compatible avec le développement de son activité. Monsieur Hermant, chef de l'entreprise espère maintenant la création de nouveaux postes pour pérenniser les salariés en petits contrats.

► Nouvelles activités dans le village : Douce heure zen



Le 1er mars 2022, Thierry Usaï s'est rendu à l'inauguration de Douce heure zen le salon de massage à Bugnicourt. C'est un nouveau départ pour Magaret Petit-Renel pour qui le bien être est devenu une priorité.

Elle propose ses services en tant que Masseuse bien-être pour permettre aux personnes stressées, fatiguées

physiquement et psychologiquement de pouvoir lâcher prise, et se déconnecter durant 1h15, 1h00 et même 30 minutes selon les massages proposés.

Cela se passe dans un cadre cocooning et zen, et pour différents profils, femmes, hommes, enfants (à partir de 6 ans), et personnes âgées (selon les massages).



Toutes les personnes qui s'y sont

rendues sont unanimes sur la

qualité des massages effectués



Retrouvez Douce heure zen sur facebook



► Fait divers



Une voiture a percuté les barrières installées par la commune pour protéger l'abribus rue de Fressain, il n'y avait personne à ce moment de l'accident heureusement.

La conductrice a perdu le contrôle de son véhicule. Elle s'en sort avec quelques ecchymoses. La gendarmerie sur place a constaté l'accident et sécurisé le trafic. Un constat amiable a été établi.



► Contentieux

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, la famille ANSART Alain, rue de l'Égalité, s'est vue en 2017, refuser son permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation de 119 m² située rue de l'Égalité.



Par une requête en date du 20 avril 2018, M. et Mme ANSART Alain ont demandé :

- d'annuler l'arrêté du 17 octobre par lequel le Maire de la commune de Bugnicourt a refusé de leur délivrer un permis de construire ;
- d'annuler la décision du 20 février 2018 par laquelle le maire a rejeté leur recours gracieux du 29 décembre 2017 ;
- d'enjoindre au Maire de délivrer le permis de construire à défaut de réexaminer leur demande
- de mettre à la charge de la Commune la somme de 2 000 € en l'application de l'Article L. 761-1 du code de justice administrative.

et ont décidé d'assigner la commune au Tribunal administratif.

Par décision en date du 03 février 2022, le Tribunal administratif de Lille a rejeté le recours déposé par M. et Mme Ansart Alain. Aujourd'hui ils ont une nouvelle fois redéposé un recours auprès de la Cour d'Appel de Douai pour faire annuler la décision du TA de Lille. *Affaire à suivre...*

► Service numérique



L'Agglo dispose désormais d'une cellule numérique. C'est le jeudi 24 mars dans l'auditorium d'Arkéos que Freddy Kaczmarek, vice-président de DOUAISSIS AGGLO, en charge notamment de la Cohésion sociale, et Christian Dordain, vice-président à la proximité des services publics et à la fracture numérique, ont présenté l'offre de services numériques pour les habitants et les entreprises des 35 communes du territoire.

On estime que 15% des français sont concernés par illettrisme. Grâce aux différents ateliers que proposera la cellule numérique, il sera par exemple possible d'apprendre à effectuer les démarches administratives en ligne, obtenir un rendez-vous chez un médecin, rechercher un emploi ou simplement prendre en main un équipement informatique.

La nouvelle cellule numérique de DOUAISSIS AGGLO interviendra aussi en direction des petites entreprises pour faciliter la transition digitale et l'inclusion numérique. Il peut s'agir, par exemple, de savoir réaliser un devis en ligne, mettre en place la signature électronique ou protéger ses données.



► Élections présidentielles 2022 « second tour »

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

À l'entrée du bureau de vote, situé au restaurant scolaire,

les électeurs devront présenter leur carte d'identité et leur carte d'électeur.

Il est recommandé aux électeurs de venir avec leur propre stylo pour l'émargement.

Le bureau sera ouvert de 8h00 à 19h00.

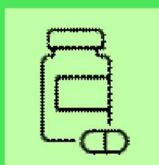
Résultats des élections : 1er Tour

Inscrits : 838
Votants : 648
Nuls : 3
Blancs : 7
Exprimés : 638

Nathalie ARTHAUD	2
Fabien ROUSSEL	19
Emmanuel MACRON	148
Jean LASSALLE	20
Marine LE PEN	276
Eric ZEMMOUR	24
Jean-Luc MELENCHON	85
Anne HIDALGO	13
Yannick JADOT	21
Valérie PECRESSE	13
Philippe POUTOU	5
Nicolas DUPONT-AIGNAN	12

► Protégeons notre planète...

Que faire de ses médicaments non-utilisés ou périmés ?



Jeter les médicaments dans la poubelle ou dans l'évier pollue les sols et les eaux de surface ou souterraines. Les médicaments continuent à faire effet dans la nature même à très faible dose. De plus, les médicaments périmés peuvent représenter un danger d'intoxication. En gardant des médicaments non-utilisés, il y a des risques de confusion entre plusieurs médicaments.

Déposez vos médicaments non-utilisés ou périmés dans une pharmacie ! Une fois récoltés, vos médicaments sont détruits par incinération pour produire de l'énergie sous forme d'électricité. En 2019, 10 675 tonnes de médicaments ont été collectés : cela a permis d'éclairer et de chauffer 7 000 foyers toute l'année.

Tous les médicaments ne peuvent être recyclés, renseignez-vous auprès de votre pharmacie. Et bien sûr, les emballages en carton et les notices des médicaments sont à jeter au tri sélectif.

N'hésitez pas à partager vos astuces écologiques par mail à lauriane.pirotte@bugnicourt.fr

► Le livret d'accueil



Début décembre 2021, les élus ont remis à tous les habitants

de la Commune un livret d'accueil qui a pour but de vous informer sur l'ensemble des activités, des services et des associations.

Ce guide renferme une large gamme de renseignements qui sont utiles dans la vie de tous les jours.

Une mise à jour sera téléchargeable prochainement sur le site internet de la commune :

<https://www.bugnicourt.fr/>

Si vous vous êtes récemment installé, vous pouvez envoyer par mail vos coordonnées et logo à Thierry Usai : thierry.usai@bugnicourt.fr ou les déposer en mairie pour figurer dans une prochaine mise à jour du livret.

► Rendez-vous à ne pas manquer

→ Pâques

Pâques ne va pas sans la traditionnelle chasse aux œufs déposés par les cloches et le lapin de Pâques.



Le principe est simple, il faut trouver le plus d'œufs possible...

Pour tous les enfants de Bugnicourt, RENDEZ-VOUS au stade le samedi 16 avril 2022 à 15h00 précises au terrain de foot...

« N'oublie pas ton petit panier pour ramasser les œufs »

→ les samedis de la Bibli

Le prochain « samedi de la bibli » aura lieu le 14 Mai

Nous célébrerons la fête des parents. À l'occasion, nous organisons un concours de photos en famille ☺. Prenez des photos de vous avec vos enfants (ou parents ☺) et déposez-les en mairie **avant le mercredi 11 Mai**. Vous pouvez en déposer 3 (format classique ou envoi par mail ou sur clé USB), 1 dans chaque thème : photo tendre ❤️, photo grimace 😊, et photo insolite 😄. Notez bien vos noms, et numéro de téléphone derrière chaque photo.

Les photos seront exposées lors du samedi de la bibli et le gagnant de chaque catégorie sera récompensé 🏆 après passage du jury.

Nous comptons sur votre participation et votre originalité.